

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Convocation : 22/09/2023

Affichage liste délibérations : 29/09/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 SECRÉTAIRE : Madame SYLVESTRE

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENT

Monsieur Azdine MERMOURI

DEL20230928_5

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON
(SMAGGA)**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) a la charge de la gestion du bassin versant du Garon, à savoir la protection des eaux superficielles (rivières, zones humides) et souterraines (nappe phréatique) ; la prévention et la protection des personnes et des biens contre les crues ; la gestion des eaux de ruissellement ; l'entretien et la restauration des rivières ; la restauration et l'aménagement des milieux aquatiques et piscicoles ; la sensibilisation des différents publics aux enjeux de préservation de la ressource en eau.

Le SMAGGA pilote également le Contrat de rivière du Garon qui vise à définir et appliquer un programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser la ressource en eau.

C'est un syndicat mixte ouvert, administré par un comité de délégués élus par chacun de ses membres au sein de son assemblée délibérante. Conformément à ses statuts, un titulaire et un suppléant représentent la commune de Givors au sein du comité syndical et « ces mêmes délégués peuvent être remplacés à tout moment selon la même forme que la désignation initiale en cours de mandat ».

Par délibération n°21 du 12 janvier 2022, le conseil municipal a désigné ses 2 représentants au sein du SMAGGA :

Titulaire	Suppléant
Cyril MATHEY	Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

En raison de la démission du conseil municipal en date du 11 septembre 2023 de madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE, conseillère municipale du groupe Construisons ensemble, son poste de membre suppléante devient vacant.

Concernant le mode de désignation des représentants, il convient, conformément aux statuts du syndicat, de faire application des règles qui régissent le fonctionnement des syndicats de commune. Aussi, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces derniers sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours. Conformément au même article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Il est décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après un appel à candidatures, les candidats au poste de membre suppléant sont les suivants :

Madame Dounia MEFTAH : 26 voix

Monsieur Fabrice RIVA : 2 voix

1 abstention et 5 ne prennent pas part au vote


LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- DE DESIGNER madame Dounia MEFTAH, suppléante, pour le représenter au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230928-DEL20230928_5-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Martine SYLVESTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.